

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de conseillers votants : 33

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Lydia CHEVALIER, 1^{ère} adjointe, puis de Madame Sylvie COUCHOT, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 23 juin 2022

Etaient présents : Mme Sylvie COUCHOT, Mme Lydia CHEVALIER, M. Raphaël LANTERI, Mme Simone DUFAYET, M. Jean-Marie ROLLET, M. Benjamin GABIRON, Mme Gaelle SOULIER-SOTGIU, M. Daniel VIZIERES, M. Michel JUMELET, Mme LARDET-ROMBEAUX, M. Victorien LACHAS, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. David BEDIN, M. Philippe SAINTE-CROIX, M. Michel ROUZIOU M. Guillaume MERLET, Mme Valentine CALABRE, Mme Régine WATERLOT, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, M. Abdelkrim DAUDI, Mme Natacha EUSEBE, Mme Josseline JASON, M. Rida BOULTAME, M. Aziz BOUJDAG, Mme Patricia JOSE, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI, Monsieur Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme COUCHOT donne pouvoir à Mme CHEVALIER

Mme FAUQUEUR donne pouvoir à M. ROLLET

M. GOURY donne pouvoir à M. LANTERI

Mme CARON donne pouvoir à Mme FOURSANE

Conseillers municipaux ayant rejoint la séance en cours

M. BOUJDAG a rejoint la séance pendant l'étude du relevé de décisions, à 20h30

Mme COUCHOT a rejoint la séance pendant l'étude du relevé de décisions, à 20h45

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20220629-2-1-06-2022-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Madame Régine WATERLOT est désignée secrétaire de séance.

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 2.1/06/2022

NOMENCLATURE ACTES :

8.9 Culture

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ « PASS CULTURE »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Madame Lydia CHEVALIER, adjointe au Maire en charge de la culture et de la communication,

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU le décret n° 2021-628 du 20 mai 2021 généralisant et pérennisant l'utilisation du Pass Culture et l'arrêté du 20 mai 2021 portant application de ce décret et précisant les conditions d'éligibilité et de mise en place du Pass,

CONSIDERANT l'opportunité de signer une convention avec la société Pass Culture, afin de permettre aux jeunes de 15 à 18 ans et aux établissements scolaires d'utiliser dans différentes structures culturelles vauréaliennes leur crédit d'achat de produits culturels fourni par le ministère de la Culture,

APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ
(M.Boultame n'a pas pris part au vote)

ARTICLE 1 : DE VALIDER la convention de partenariat (jointe en annexe) avec la société Pass Culture et d'accepter le Pass Culture comme moyen de paiement.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Madame le Maire à signer cette convention avec la société « Pass Culture » ainsi que tous les actes s'y rapportant.

ARTICLE 3 : Madame le Maire de la commune de Vauréal est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Madame Le Maire de Vauréal
Sylvie COUCHOT**



Date exécutoire : 07 JUIL. 2022
.....

Date de notification 07 JUIL. 2022
.....

Date de mise en ligne : 07 JUIL. 2022
.....

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de son affichage pour tout tiers ayant un intérêt à agir.